



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 32/23 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AIDE A LA PROVENCE VERTE » POUR LA REHABILITATION DU JARDIN EXISTANT DE LA RESIDENCE OUSTAOU EN ILOT DE FRAICHEUR ET JARDIN DE CUEILLETTE

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,

La commune de La Roque d'Anthéron dispose d'une résidence autonomie pour personnes âgées «L'OUSTAOU» qui constitue un établissement médico-social au sens de l'article L.312-16 du Code de l'Action Sociale et des familles. Il s'agit plus précisément d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Autonomes (EHPA) qui dispose de 42 lits et accueille les résidents dans un esprit familial.

Il est géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Roque d'Anthéron mais la commune est propriétaire du terrain et du bâtiment et à ce titre en charge des investissements nécessaires à l'amélioration du foncier, du bâti et des conditions de vie des résidents.

Tenant compte de l'évolution climatique amenant à l'augmentation et à la systématisation des grosses chaleurs voire des canicules qui amène à repenser nos modes d'animation et de maintien du lien familial vers des pratiques et des organisations davantage tournées vers l'utilisation des extérieurs. Cette même évolution génère une augmentation des épisodes de fortes précipitations et nous conduit également à rechercher toutes les solutions permettant d'améliorer la perméabilité des sols.

Au-delà de l'hébergement, l'Oustaou a pour vocation le maintien du lien social à un âge où l'isolement peut constituer un facteur d'aggravation de la dépendance. Un travail sur le lien intergénérationnel est réalisé au sein de la résidence en partenariat avec les crèches du village, la Maison de l'Enfance et l'Institut Médico Educatif le Colombier. Visites et animations sont organisées tout au long de l'année afin de partager et maintenir ce lien intergénérationnel. Dans cet esprit, le projet d'aménagement sera notamment l'occasion d'accueillir les enfants autour d'un projet de jardin des senteurs.

C'est l'ensemble de ces considérations qui amène la commune à envisager une réhabilitation des espaces extérieurs de cette résidence. Pour ce faire il est projeté d'organiser le jardin en trois zones : Un espace détente et accueil, des terrasses cueillette et senteurs et un potager intergénérationnel.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/05/2023

Application agréée E-legalite.com

Au sein de la Résidence, la restauration privilégie le fait maison et s'inscrit dans le projet d'alimentation territoriale. Un projet pédagogique est actuellement pensé par les équipes de l'Oustaou et les établissements du village accueillant les enfants (crèches, Maison de l'Enfance et IME) afin que des ateliers intergénérationnels soient développés autour du jardinage et de l'utilisation de la récolte d'herbes aromatiques du jardin.

Le projet d'aménagement prévoit ainsi :

- la création d'une pergola ombragée et végétalisée,
- l'aménagement paysager du jardin avec des plantations méditerranéennes,
- la création de jardinières de différentes hauteurs pour les différents publics permettant des plantations d'herbes aromatiques privilégiant les senteurs provençales,
- la mise en place d'un composteur et la création d'un poulailler pour recycler les déchets de l'établissement,
- la mise en sécurité du jardin,
- l'acquisition de mobilier de jardin adapté aux deux publics.

La réalisation de cette opération pourrait s'effectuer au cours de l'année 2023. Le coût estimatif du projet est de 72 650 €, la subvention sollicitée est de 70% du montant soit 50 855 €.

Considérant que le plan de financement envisagé est le suivant :

Financiers	Taux	Montants HT
Conseil Départemental	70 %	50 855, 00 €
CARSAT	10 %	7 265, 00 €
Autofinancement commune	20 %	14 530,00 €
TOTAL		72 650, 00 €

Approuve la réalisation de l'opération relative à la réhabilitation du jardin existant de la Résidence l'OUSTAOU.

Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

Sollicite une subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Aide à la Provence Verte ».

Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2023.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 28 Avril 2023



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 03 MAI 2023
Et de la publication ou notification le

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2023

Application agréée E-legalite.com